Nomenclature n° 1.7

VILLE DE LOUDUN

LE MAIRE DE LA VILLE DE LOUDUN:

OBJET:

Contrat avec la Société TAMBE SAS pour la maintenance et l'entretien des équipements scéniques de l'espace culturel René Monory.

VU:

- les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération du 23.05.2020 portant délégation au Maire par le Conseil Municipal de certaines attributions,

- DECIDE -

ARTICLE 1:

Il convient de passer un contrat avec la Société TAMBE SAS pour la maintenance et l'entretien des équipements scéniques de l'espace culturel René Monory.

ARTICLE 2:

Le contrat est conclu pour une durée initiale d'un an et pourra être renouvelé deux fois de manière tacite, il ne pourra excéder 3 ans. Il prend effet à compter du 1^{er} juillet 2024 et expirera le 30 juin 2027.

ARTICLE 3:

Les prestations sont rémunérées par un prix global et forfaitaire annuel de visite de 3 800 € HT.

La Sté TAMBE SAS pourra être amenée à intervenir ponctuellement en dehors des visites annuelles comprises dans le forfait. Ces interventions feront l'objet d'une facturation supplémentaire au tarif de 1 200 € HT (forfait 1 journée, déplacement inclus).

ARTICLE 4:

Il convient d'accepter et de signer le contrat de maintenance et d'entretien avec la Sté TAMBE SAS.

ARTICLE 5:

Le Directeur Général des Services de la Mairie de Loudun est chargé de l'exécution de la présente décision.

A LOUDUN, le 2 4 JUIL, 2024

Le Maire, Joël DAZAS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet nete et informe qui celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le : 2. 4. JUL. 2024.....

Publié le : 2. 4. JUL. 2024.....

Accusé de réception en préfecture 086-218601375-20240724-DEC2024-77-Al Date de télétransmission : 24/07/2024 Date de réception préfecture : 24/07/2024